

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

LOIS ET DECRETS

ARRETES. DECISIONS. CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	Lois et décrets			Débats à l'Assemblée nationale	Bulletin Officiel Ann. march. publ. Registre du Commerce	REDACTION ET ADMINISTRATION DIRECTION
	Trois mois	Six mois	Un an	Un an	Un an	
Algérie	8 dinars	14 dinars	24 dinars	20 dinars	15 dinars	Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE 9, Av. A. Benbarek - ALGER Tél. : 66-81-49, 66-80-98 C.C.P. 3200-50 - ALGER
Etranger	12 dinars	20 dinars	35 dinars	20 dinars	28 dinars	

Le numéro 0,25 dinar — Numéro des années antérieures : 0,30 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamations. — Changement d'adresse ajouter 0,30 dinar.

Tarif des insertions : 2,50 Dinars la ligne

SOMMAIRE

LOIS ET ORDONNANCES

- Ordonnance* n° 68-47 du 22 février 1968 conférant, à titre provisoire, la qualité d'officier de police judiciaire à certains militaires de la gendarmerie nationale, p. 182.
- Ordonnance* n° 68-48 du 22 février 1968 modifiant les dispositions des articles 87, 88 et 89 de l'ordonnance n° 67-290 du 30 décembre 1967 portant loi de finances pour 1968, p. 182.
- Ordonnance* n° 68-49 du 22 février 1968 instituant le recensement des motocyclettes, vélomoteurs, tricycles et quadricycles à moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ pour lesquels un permis de conduire est obligatoire, p. 182.
- Ordonnance* n° 68-50 du 22 février 1968 portant dissolution de l'office national de la réforme agraire, p. 182.
- Ordonnance* n° 68-51 du 22 février 1968 prorogeant le délai pour la transcription des mariages contractés antérieurement à la loi n° 63-224 du 29 juin 1963, p. 182.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

- Arrêté* du 15 février 1968 portant aménagement de la consistance territoriale des recettes des contributions diverses de Batna-ville et de Batna-banlieue, p. 183.

MINISTERE DE LA JUSTICE

- Décision* du 11 octobre 1967 portant liste d'experts, p. 183.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

- Décisions* du 7 février 1968 autorisant des architectes à porter ce titre et à exercer leur profession, p. 187.

ACTES DES PREFETS

- Arrêté* du 12 janvier 1968 du préfet du département de Constantine, portant réintégration dans le domaine de l'Etat des lots ruraux n° 38 et 39 du plan de lotissement d'Aïn Beïda, p. 187.

AVIS ET COMMUNICATIONS

- Régie foncière* de la ville d'Alger : obligations 6 1/2%, mars 1965 de 100 francs nominal, p. 188.

- Marchés.* — Appels d'offres, p. 188.

LOIS ET ORDONNANCES

Ordonnance n° 68-47 du 22 février 1968 conférant, à titre provisoire, la qualité d'officier de police judiciaire à certains militaires de la gendarmerie nationale.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la défense nationale et
du ministre de la justice, garde des sceaux,

Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966 portant code de procédure pénale et notamment son article 15 ;

Ordonne :

Article 1^{er}. — Les militaires de la gendarmerie nationale appelés à exercer les fonctions de chefs de brigade, peuvent être investis, à titre provisoire, de la qualité d'officier de police judiciaire, par arrêté conjoint du ministre de la défense nationale et du ministre de la justice, garde des sceaux,

Art. 2. — Les dispositions prévues par l'article 1^{er} ci-dessus, cessent de produire leurs effets à l'expiration d'une période de quatre ans à compter de la publication de la présente ordonnance au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Art. 3. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Batna, le 22 février 1968.

Houari BOUMEDIENE

Ordonnance n° 68-48 du 22 février 1968 modifiant les dispositions des articles 87, 88 et 89 de l'ordonnance n° 67-290 du 30 décembre 1967 portant loi de finances pour 1968.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Vu l'ordonnance n° 67-290 du 30 décembre 1967 portant loi de finances pour 1968, notamment ses articles 85 et 87 à 93 ;

Vu le code de l'enregistrement,

Ordonne :

Article 1^{er}. — Dans l'article 824, 3^{ème} alinéa du code de l'enregistrement, le terme « motocycles » est remplacé par les mots « motocyclettes et vélomoteurs ».

Art. 2. — Dans les articles 826, 2^{ème} alinéa et 828, 3^{ème} alinéa du code de l'enregistrement, les mots « cycles à moteur » sont remplacés par les « véhicules visés au 3^{ème} alinéa de l'article 824 ci-dessus ».

Art. 3. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire

Fait à Batna, le 22 février 1968.

Houari BOUMEDIENE

Ordonnance n° 68-49 du 22 février 1968 instituant le recensement des motocyclettes, vélomoteurs, tricycles et quadricycles à moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ pour lesquels un permis de conduire est obligatoire.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Vu l'ordonnance n° 67-83 du 2 juin 1967 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967, notamment ses articles 164 à 166 ;

Vu l'ordonnance n° 67-290 du 30 décembre 1967 portant loi de finances pour 1968, notamment ses articles 87 à 93 ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 1967 relatif au recensement des véhicules automobiles ;

Ordonne :

Article 1^{er}. — Les dispositions de l'article 164 de l'ordonnance n° 67-83 du 2 juin 1967 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967, sont étendues aux motocyclettes, vélomoteurs, tricycles et quadri-

cycles à moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³, pour lesquels un permis de conduire est obligatoire.

Art. 2. — Les opérations de recensement se dérouleront du 1^{er} février 1968 au 30 mars 1968 inclus, dans les conditions et selon les modalités prévues à l'arrêté interministériel du 26 décembre 1967 relatif au recensement des véhicules automobiles.

Art. 3. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Batna, le 22 février 1968.

Houari BOUMEDIENE

Ordonnance n° 68-50 du 22 février 1968 portant dissolution de l'office national de la réforme agraire.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

Vu l'ordonnance n° 65-182 du 10 juillet 1965 portant constitution du Gouvernement ;

Vu le décret n° 63-90 du 18 mars 1963 portant création d'un office national de la réforme agraire ;

Vu le décret n° 63-160 du 25 avril 1963 organisant le financement des exploitations agricoles d'autogestion ;

Vu le décret n° 63-230 du 3 juillet 1963 portant organisation de l'office national de la réforme agraire ;

Vu le décret n° 63-375 du 18 septembre 1963 relatif aux attributions du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire ;

Vu le décret n° 64-323 du 10 novembre 1964 portant attribution à l'office nationale de la réforme agraire, de compétence en matière de commercialisation des produits agricoles en provenance des exploitations ou entreprises agricoles autogérées ;

Le Conseil des ministres entendu,

Ordonne :

Article 1^{er}. — L'office national de la réforme agraire est dissous à compter de la date de publication de la présente ordonnance au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Art. 2. — Un agent liquidateur nommé par arrêté du ministre des finances et du plan, est chargé des opérations de liquidation de l'ex-office, notamment de l'établissement du compte financier définitif et de l'apurement des dettes. Des instructions du ministre des finances et du plan, fixeront les modalités d'exécution de ces opérations.

Art. 3. — Sur avis du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, le ministre des finances et du plan déterminera l'affectation des éléments du patrimoine de l'ex-office, après apurement des dettes.

Art. 4. — Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance, sont abrogées.

Art. 5. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Batna, le 22 février 1968.

Houari BOUMEDIENE

Ordonnance n° 68-51 du 22 février 1968 prorogeant le délai pour la transcription des mariages contractés antérieurement à la loi n° 63-224 du 29 juin 1963.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la justice, garde des sceaux,

Vu la loi n° 63-224 du 29 juin 1963 fixant l'âge minimum du mariage et notamment son article 5 ;

Vu l'ordonnance n° 65-182 du 10 juillet 1965 portant constitution du Gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 66-195 du 23 juin 1966 portant prorogation du délai pour la transcription des mariages contractés antérieurement à la loi n° 63-224 du 29 juin 1963 ;

Ordonne :

Article 1^{er}. — Le délai prévu par l'article 5 de la loi n° 63-224 du 29 juin 1963 susvisée, relatif à la transcription à l'état civil

des mariages contractés antérieurement à ladite loi, modifié par l'ordonnance n° 66-195 du 23 juin 1966 susvisée, est prorogé au 31 décembre 1969.

Art. 2. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.
Fait à Batna, le 22 février 1968.

Houari BOUMEDIENE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Arrêté du 15 février 1968 portant aménagement de la consistance territoriale des recettes des contributions diverses de Batna-ville et de Batna-banlieue.

Le ministre des finances et du plan,

Vu la loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur au 31 décembre 1962, sauf dans ses dispositions contraires à la souveraineté nationale ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1959 fixant la consistance des recettes des contributions diverses et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 1967 portant création de la recette des contributions diverses de Merouana (département de Batna) ;

Sur proposition du directeur des impôts et de l'organisation foncière ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Le tableau annexé à l'arrêté du 20 janvier 1959, est modifié conformément au tableau joint au présent arrêté.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 1^{er} avril 1968.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale, le directeur des impôts et de l'organisation foncière, le directeur du budget et du contrôle et le directeur du trésor et du crédit sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 février 1968.

P. le ministre des finances et du plan,

Le secrétaire général,

Salah MEBROUKINE

T A B L E A U

Désignation de la recette	Siège	Communes comprises dans la circonscription territoriale de la recette	Autres services gérés
Recettes des contributions diverses de Batna-ville	1/ DEPARTEMENT DE BATNA a) Arrondissement de Batna et d'Arris BATNA	A supprimer Communes de : Tazoult Arris Bou Ahmar Bouzina Ichemoul M'Chounèche Menaa Teniet El Abed T'Kout	A supprimer : — Hôpital civil d'Arris, — Centre professionnel rural d'Arris, — Syndicat d'irrigation de Foum Toub, — Syndicat d'irrigation de Tazoult, — Syndicat intercommunal de la région d'Arris.
Recettes des contributions diverses de Batna-banlieue	BATNA	A ajouter : Communes de : Tazoult Arris Bou Ahmar Bouzina Ichemoul M'Chounèche Menaa Teniet El Abed T'Kout	A ajouter : — Hôpital civil d'Arris, — Centre professionnel rural d'Arris, — Syndicat d'irrigation de Foum Toub, — Syndicat d'irrigation de Tazoult, — Syndicat intercommunal de la région d'Arris.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décision du 11 octobre 1967 portant liste d'experts.

Par décision du 11 octobre 1967 :

1° sont agréés, en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour d'Alger :

AUTOMOBILE :

Rachid Mazari, né le 29 juin 1912 à Alger, demeurant 1, rue Monseigneur Bellon, Alger ;

Mustapha Belkacem, né le 21 janvier 1939 à Rouiba, demeurant 79, rue Didouche Mourad, Alger ;

Mohamed Foudil Bouras, né le 12 octobre 1924 à Alger, demeurant 12, rue Henri Dumont, Alger ;

Bouaid Mekademi, né le 20 février 1933 à Blida, demeurant 36, rue du Bey à Blida ;

Nouredine Zitouni, né le 25 mai 1928 à Bologuine Ibnou Ziri (Alger), demeurant 9, rue Joseph Papillon à Bologuine Ibnou Ziri (Alger) ;

Omar Zoui, né le 25 février 1935 à Alger, demeurant 4, rue Marceau, Alger ;

Saïd Benalissa, né le 17 août 1940 à Alger, demeurant rue Lieutenant Bénizsa à El Biar (Alger) ;

Rais Amrani, né le 18 juin 1933 à Boghni (Tizi Ouzou), demeurant 7, rue Drouet d'Erlon, Alger ;

M'Achmed Bengattaf, né le 10 avril 1930 à Alger, demeurant 1, Bd Badjarah à Hussein Dey (Alger) ;

Abdelaziz Taleb, né le 17 décembre 1934 à Alger, demeurant 15, rue Hamani, Alger ;

Abdelkader Younsi, né le 1^{er} mars 1931 à Kendira, Oued Massa (Sétif), demeurant 23, rue Didouche Mourad, Alger ;

Mohamed Salih Sidi-Moussa, né le 24 décembre 1912 à Blida, demeurant 20, avenue Ben Boulaid, Blida ;

Saïd ben Abdelkader ben Mokhtar Hamaïdi, né en 1931 à Ouled Mériem (Djelfa), demeurant immeuble Lafontaine, avenue Mekerkav Benyoucef, Blida ;

CARROSSERIE ET MECANIQUE GENERALE :

Rachid Bellazouz, né le 24 avril 1935 à Alger, demeurant 9, rue Enfantin, Alger ;

CARROSSERIE, MECANIQUE ET ELECTRICITE AUTOMOBILE :

Dahmane Dechicha, né le 17 mai 1928 à Blida, demeurant rue n°3, n° 29 à Diar Naama, El Biar, Alger ;

TOLERIE ET MECANIQUE AUTOMOBILE :

Ahmed Ould Lhadj, né le 4 avril 1930 à Djurdjura, demeurant 12, Bd Guillemin, Alger ;

TOLERIE AUTOMOBILE :

Mohamed Limiti, né le 24 septembre 1930 à Boufarik, demeurant 5, rue Khelifa Boukhalfa, Alger ;

COMPTABILITE :

Mahfoud Nafa, né le 16 janvier 1935 à Arous (Larbaa Naït Irathen), demeurant 17, rue Horace Vernet, Alger ;

Ahmed Chabouni, né le 1^{er} avril 1924 à Draa Ben Khedda, demeurant 28, chemin Pouyanne, Alger ;

Farid Benouniche, né le 31 juillet 1940 à Kouba, demeurant 19, Bd Colonel Amirouche, Alger ;

Abdelkrim Mouzaï, né le 5 décembre 1936 à Boufarik, demeurant 2, rue Pélissier, Alger ;

Ghaouti Bouabdallah, né le 2 janvier 1937 à Tlemcen, demeurant à Diar El Kef, rue Shakespeare, Alger ;

Seghir Abdelaziz, né le 27 janvier 1941 à Aïn El Ksar, demeurant 16 bis, rue Parnet à Hussein Dey, Alger ;

Tayeb Tilouine, né le 8 février 1926 à Tifra, demeurant 108, rue Didouche Mourad, Alger ;

Hammou Fatès, né le 7 octobre 1935 à Djidjelli, demeurant H.L.M. 8^{ème} groupe, Bt B, Bd Aïssat Idir, Alger ;

COMPTABILITE, FISCALITE ET FONDS DE COMMERCE :

Ali Hadj Ali, né le 25 février 1933 à Alger, demeurant 12, rue Ali Boumendjel, Alger ;

EXPERTS FONCIERS :

Mohammed Rachid, né en 1921 à Bou Saada, quartier du Plateau à Bou Saada ;

Ahmed Ouerk, né le 21 septembre 1937 à Taguémount ou Kérrouche, demeurant cité sociale n° 8, Les Sources à Birmandreïs (Alger) ;

Mahmoud Bouziane, né le 5 septembre 1924 à Kendira Oued Marsa (Sétif), demeurant 4, rue Beaufort, Alger ;

Brahim Akeblersane, né le 10 février 1936 à Miliana, demeurant 24, lotissement Sidi Embarek, Birkhadem (Alger) ;

ARCHITECTES :

Abderrahmane Bouchamma, né le 27 octobre 1906 à Alger, demeurant 1, rue Saïdouni Mohamed Seghir, Alger ;

BATIMENT, INSTALLATIONS, CHAUFFAGE, ELECTRICITE, SONORISATION :

Redouane Bouchamma, né le 11 novembre 1935 à Blida, demeurant 1, rue Saïdouni Mohamed Seghir, Alger ;

BATIMENT :

Mostefa El Kamal, né le 21 juin 1915 à Alger, demeurant 6, rue Bouïche Farid à Kouba, Alger ;

CHAUFFAGE :

Ammar Maguemoun, né le 17 mai 1922 au douar Belloua (Tizi Ouzou), demeurant 53, rue Duc des Cars, Alger ;

BOIS :

Khodja Lebane, né le 30 juillet 1928 à Constantine, demeurant 1, avenue de la Marne, Alger ;

LOYERS D'HABITATION ET COMMERCIAUX, PRUD'HOMMES :

Mahmed Chérif Zahar, né le 31 décembre 1902 à Koléa, demeurant 46, avenue Colonel Lotfi, Alger ;

TELECOMMUNICATIONS :

Rabah Ameur Moussa, né le 10 février 1935 à Aïn El Hammam, demeurant 15, rue docteur Chérif Saadane, Alger ;

MEDECINE GENERALE :

Mohamed Gharbi, né le 3 juin 1935 à Tiaret, demeurant 10, rue Tilloy, Alger ;

Abdelhak Berrah, né le 2 janvier 1929 à Aïn Beïda, demeurant 31, rue Larbi Ben M'Hidi, Alger ;

Mohamed Benali Mansour, né le 3 octobre 1931 à Tlemcen, demeurant 3, rue du docteur Saadane, Alger ;

CHIRURGIE DENTAIRE :

Saïd Allag, né le 11 juin 1921 à Béni Meraï (Sétif), demeurant à Alger, 15, rue Didouche Mourad ;

AGRICULTURE :

Mohamed Salah Benmerabet, né le 3 avril 1904 à Kouba, demeurant 4, rue Benmerabet à Kouba (Alger) ;

2^o sont agréés, à titre provisoire, en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour d'Alger :

MEDECINE :

Marcel-Alphonse Emile Quintyn, né le 16 septembre 1936 à Bouvigny-Boyrefles, demeurant 102, Bd Salah Bouakour, Alger ;

Raoul Noël Pélissier, né le 25 décembre 1887 à Perpignan, demeurant 9, Bd Zirout Youcef, Alger ;

MEDECINE GENERALE :

Hubert Adolphe Philippe Deyme, né le 23 août 1924 à Alger, demeurant 26, Bd Mohamed V, Alger ;

Guy Joseph Amsallem, né le 12 décembre 1932 à Mostaganem, demeurant 25, rue Ben Bouali, Alger ;

MEDECINE GENERALE O.R.L. :

Philippe Albou, né le 3 décembre 1933 à Alger, demeurant 26, Bd Bougara, Alger ;

COMPTABILITE :

Tsahganlal Gokani, né le 8 février 1933 à Marovoay (Madagascar), demeurant 9, rue Popie, Alger ;

CEREALES ET ALIMENTS DE BETAIL :

Jean Pierre Bouillon-Pichault, né le 20 novembre 1926 à Poitiers, demeurant 14, Bd de Pékin, Alger ;

AGRICULTURE GENERALE :

Jean Marie Mojon, né le 15 août 1932 à Alger, demeurant route Saint Charles, villa Ty-Bihen à Birmandreïs, Alger ;

ELECTRO-MECANIQUE :

Florent Nicolas Vambacas, né le 10 novembre 1920 à Paris, demeurant 4, avenue Eugène Etienne, Alger ;

AUTOMOBILE ET MATERIEL INDUSTRIEL :

Ernest Henri Lamielle, né le 21 décembre 1895 à Arpenans (Haute-Saône), demeurant 7, rue Auber, Alger ;

ARCHITECTES :

Jean Scotto, né le 14 avril 1896 à San Remo (Italie), demeurant 24, rue Abane Ramdane, Alger ;

EXPERTS FONCIERS :

Lucien Daniel Henri Fermond, né le 25 mai 1911 à Blida, demeurant avenue de l'Indépendance, Bat. Le Brazza I, Alger ;

EXPERT AGRONOME ET IMMOBILIER :

Roger Pierre Clément, né le 11 octobre 1905 à Paris, demeurant 92, Bd Mohamed V, Alger ;

3° Sont agréés, en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour d'Annaba :

AGRICULTURE :

Mohamed Mustapha Bourahli, né le 26 mai 1938 à Alger, demeurant cité Monplaisant à Annaba ;

BATIMENT :

Kaddour Mellouah, né le 12 novembre 1939 à Aïn Beida, demeurant 20, rue Lemerrier, Annaba ;

PEINTURE, VITRERIE, DECORATION :

Tahar Méterfi, né le 6 août 1919 à Annaba, demeurant 10, rue Marcel Lucet, Annaba ;

COMPTABILITE :

Youcef Daoudi, né le 4 février 1928 à Meftah, demeurant 1, rue Nathan, Beauséjour, Annaba ;

ELECTRICITE - FROID :

Abdelouahab Abbas, né le 23 septembre 1936 à Oued Zenati, demeurant 11, rue Edouard Detaille, Beauséjour supérieur, Annaba ;

MECANIQUE AUTOMOBILE :

Athmane Aïssaoui, né le 10 mars 1925 à Annaba, demeurant rue du Dauphiné, Annaba ;

Tayeb Labacci, né le 7 juin 1934 à Chetaïbi, demeurant 14, rue Touaref Nouar, Annaba ;

MECANIQUE GENERALE :

Abdelmadjid Lallali, né le 31 octobre 1929 à Annaba, demeurant 9 bis, Santons, bloc 3, Annaba ;

4° Sont agréés, à titre provisoire, en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour d'Annaba :

COMPTABILITE :

Georges Edouard Louis Vassalo, né le 18 mars 1926 à Annaba, demeurant immeuble Latifi, rue de Gascogne, Annaba ;

MECANIQUE AUTOMOBILE :

Jean Vincent François Xiberras, né le 18 août 1939 à Annaba, demeurant immeuble Méditerranée, Bd du 1^{er} Novembre, Annaba ;

5° Est agréé, en qualité d'expert, dans la spécialité ci-après indiquée, près la cour de Batna ;

COMPTABILITE :

Badredine Nakouri, né le 5 novembre 1935 à Telga, demeurant 16, avenue de la République à Batna ;

6° Sont agréés, en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour de Constantine ;

AGRONOMIE :

Abdelhamid Bentchicou, né le 10 avril 1940 à Constantine, demeurant 24, avenue Aouati Mostefa à Constantine ;

AGRICULTURE :

Toufik Elamouchi Hassouna, né le 7 juillet 1935 à Constantine, demeurant 26, Bd Pasteur à Constantine ;

COMPTABILITE :

Abdelkrim Benazieb, né le 17 septembre 1936 à Constantine, demeurant 18, rue Abane Ramdane à Constantine ;

Abdelhak Kalfalah, né le 29 octobre 1934 à Constantine, demeurant cité du Patrimoine, 50, rue Pierre Loti à Constantine ;

Louis Lucien Félicien Vandevelde, né le 8 juillet 1925 à Alger, demeurant 48, Bd Belouizdad à Constantine ;

AUTOMOBILE :

Mouloud Meksen, né le 1^{er} janvier 1918 à Skikda, demeurant 92, avenue Bachir Boukadoum à Skikda ;

Ahmed Salhi, né le 31 mars 1923 à Béni Menir (Nédroma), demeurant rue des Rosiers, cité Eliza F/88/92 à Annaba ;

Dahmane Bendilmi, né le 1^{er} mai 1934 à Constantine, demeurant 91, avenue des frères Kitouni à Constantine ;

MECANIQUE AUTOMOBILE :

Oumar Zemouri, né le 8 février 1918 à Bir Menton (Guelma), demeurant 4, rue Laferrière à Constantine ;

Hamou Nemouchi, né le 7 juin 1926 à Oued Athménia, demeurant 41, avenue Aouati Mostefa à Constantine ;

TOLERIE - CHAUDRONNERIE :

Salah Méziani, né le 11 janvier 1925 à Oued Séguin, demeurant H.L.M., Bat. 10, Sidi Mabrouk, Constantine ;

TOPOGRAPHIE ET BATIMENT :

Mohammed Bensalhia, né le 13 janvier 1928 à Constantine, demeurant 1, rue Ramdane à Constantine ;

CHARPENTE, BATIMENT :

Omar Chaoua, né le 17 janvier 1907 à Aïn Abd, demeurant rue Gabriel Pacconi à Constantine ;

AVARIES MARITIMES :

Amar Debill, né le 24 novembre 1919 à Skikda, demeurant rue Ali Abdennour, Montplaisant, villa Debill à Skikda ;

7° Sont agréés, à titre provisoire, en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour de Constantine :

COMPTABILITE :

André Brousseau, né le 21 septembre 1913 à Bordeaux (Gironde), demeurant cité des fonctionnaires, route d'Aïn El Bey à Constantine ;

MEDECINE :

Enrique Bolivar Loayza, chef du laboratoire d'anatomie pathologique du C.H.U.C., demeurant cité des fonctionnaires, 3 Bt B 02, Constantine ;

FONCIER, BATIMENT, MECANOGRAPHIE, MECANIQUE INDUSTRIELLE :

Jean Claude Mullois, né le 7 septembre 1903 à Flers (Orne), demeurant 8, rue Leveron à Constantine ;

8° Sont agréés en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour d'El Asnam ;

MEDECINE :

Abdelkader Bensouna, né le 23 avril 1912 à Timimoun, demeurant 14, rue des Martyrs, El Asnam ;

MEDECINE GENERALE :

Djillali Djebbour, né le 14 avril 1923 à Gouraya, demeurant avenue du 1^{er} Novembre, El Asnam ;

AGRICULTURE :

Missoum Mir, né le 20 octobre 1906 à Oued Fodda, demeurant rue Mohamed Khemisti à El Attaf ;

MECANIQUE :

Brahim Aghit Henni, né le 26 mai 1934 à El Asnam, demeurant rue des Gazelles, El Asnam ;

TOLERIE ET PEINTURE AUTOMOBILE :

Lhocine Ouadjaout, né le 26 juin 1936 à Alger, demeurant 20, avenue du 1^{er} Novembre, El Asnam ;

ELECTRICITE AUTOMOBILE :

Mohammed Boudjemil, né le 23 février 1936 à Ténès, demeurant rue de la Révolution à Ténès (El Asnam) ;

9^e Est agréé, à titre provisoire, en qualité d'expert, dans la spécialité ci-après indiquée, près la cour d'El Asnam :

GEOMETRIE :

Florent Philippe Jacques Scharer, né le 17 décembre 1932 à Alger, demeurant 31, Bd Central, Hydra à Alger ;

10^e Sont agréés, en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour de Mascara :

MECANIQUE AUTOMOBILE ET GENERALE :

Mohammed Meskine, né le 17 novembre 1932 à Mascara, demeurant 5, rue Chanzy, Bd Faidherbe, Mascara ;

TOLERIE ET MECANIQUE :

Yahia Chenini, né le 9 août 1936 à Mascara, demeurant avenue Faidherbe à Mascara ;

CARROSSERIE AUTOMOBILE :

Abdelkrim Mouzian, né le 15 mars 1940 à Saïda, demeurant 5, rue Max Marchand à Saïda ;

MEDECINE :

Mouloud Mourad Hannouz, né le 5 juillet 1933 à Constantine, demeurant 36, avenue des Chouhada à Saïda ;

FONCIER :

Abdelaziz Ghazi, né le 24 février 1934 à Saïda, demeurant 21, rue Ali Boumendjel à Saïda ;

AGRICULTURE :

Mostefa Benzaoui, né le 4 août 1920 à Mascara, demeurant à Mascara ;

11^e Sont agréés, en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour de Médéa :

MECANIQUE AUTOMOBILE :

Bouzd Mekademi, né le 20 février 1933 à Blida, demeurant 36, rue du Bey à Blida ;

FONCIER :

Mohamed Tladi, né le 31 juillet 1933 à Hadjout, demeurant rue de la Batterie à Hadjout ;

12^e Sont agréés, en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour de Mostaganem :

MECANIQUE GENERALE - CARROSSERIE - TOLERIE - ELECTRICITE :

Djillali Khoualed, né le 12^e janvier 1927 à Oued Rhiou, demeurant 24, avenue Ben M'Hidi à Oued Rhiou ;

MECANIQUE AUTOMOBILE :

Mohammed Belkheir, né le 24 juin 1940 à Ighil Izane, demeurant 6, Bd Hadj Laroussi à Ighil Izane ;

13^e Est agréé, à titre provisoire, en qualité d'expert, dans la spécialité ci-après indiquée, près la cour de Mostaganem :

René Salaun, né le 10 octobre 1927 à Marseille, demeurant 47, route de la marine à Mostaganem ;

14^e Sont agréés, en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour d'Oran :

AUTOMOBILE :

Ahmed Amar, né le 29 avril 1923 à Saïda, demeurant 230 cité Jourdain à Oran ;

Kouider Khouaoua, né le 25 mars 1937 à Oran, demeurant 33, rue Larbi Ben M'Hidi, Oran ;

Boumediène Khelil, né le 25 février 1931 à Tlemcen, demeurant 11, Bd Front de Mer, Oran ;

CARROSSERIE AUTOMOBILE :

Lahouari Bennekrouf, né le 23 février 1939 à Oran, demeurant 54, rue du nouvel abattoir, Oran ;

MECANIQUE GENERALE, CARROSSERIE, PLINTURE AUTOMOBILE :

Djamel Eddine Youcef Kerras, né le 12 septembre 1933 à Mascara, demeurant 3, rue Pomel, Oran ;

MECANIQUE GENERALE ET TOLERIE AUTOMOBILE :

Mohamed Monir, né le 20 décembre 1917 à Mascara, demeurant 50, rue de la vieille mosquée, Oran ;

Amar Lahouari Ouis El Hachemi, né le 16 janvier 1936 à Oran, demeurant 4, rue Errouaz, Lamur, Oran ;

MECANIQUE, ELECTRICITE AUTOMOBILE, CARROSSERIE, TOLERIE :

Chikh Merabet, né le 5 mars 1934 à Oran, demeurant 5, rue Ampère à Oran ;

CHAUDRONNERIE :

Saïd Bounif, né le 26 juin 1936 à Oran, demeurant à Oran ;

COMPTABILITE :

Mohamed Kasmi, né le 6 avril 1936 à Tlemcen, demeurant 24, rue Alexandre Nobel, Oran ;

Mohammed Elhabib Djellouli, né le 6 mars 1929 à Oran, demeurant 11, Bd de la Soummam à Oran ;

15^e Sont agréés, à titre provisoire, en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour d'Oran :

EXPERTS MARITIMES :

Roland Constant Brunet, né le 28 février 1906 à Gravelines (Nord-France), demeurant 20 bis, rue Bugeaud, Oran ;

Philippe Henri Lerays, né le 3 février 1929 à Bauge (Maine et-Loire, France), demeurant 22, rue Général Bedeau, Oran ;

Pierre Serrano, né le 25 juin 1916 à Oran, demeurant à Oran, école d'apprentissage maritime, rue du quai Sainte Marie ;

AFFAIRES MARITIMES, PETROLE ET MATERIEL MECANIQUE :

Eugène Marius André Antoine Constantin, né le 16 décembre 1901 à Beaulieu-sur-Mer (Alpes-Maritimes), demeurant 8, rue du Cercle Militaire à Oran ;

CHIMIE GENCLOGIE :

Charles Maurice Emorine, né le 7 novembre 1914 à Valence (Drôme), demeurant 6, avenue Loubet, Oran ;

Vicente Dura, né le 2 janvier 1903 à Gandia (Espagne), demeurant 10, rampe Commandant Farradj, Oran ;

PRODUITS ALIMENTAIRES :

Yves Delaunay, né le 8 octobre 1938 à Niort (Deux-Sèvres), demeurant 7 bis, rue Michelet, Oran ;

MECANIQUE GENERALE, AUTOMOBILE ET ELECTRICITE :

André Joachim Pourgato, né le 15 août 1935 à Oran, demeurant 3, rue Jean Kraft, Oran ;

MECANIQUE GENERALE, AUTOMOBILE, TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENT :

Edmond François Betlamini, né le 4 juillet 1898 à Puteaux (Hauts-de-Seine, France), demeurant 7, rue Jean Kraft, Oran ;

EXPROPRIATIONS, TRAVAUX PUBLICS ET PROPRIETE COMMERCIALE :

Pierre Henri Roger Vincent, né le 31 juillet 1918 à Ténès (El Asnam), demeurant 3, rue de la Remonte, Oran ;

GEOMETRE FONCIER :

Fernand Raoul Lucien Legrain, né le 25 février 1913 à Alger, demeurant 31, rue Colonel Lotfi à Sig (Oran) ;

MATIERE IMMOBILIERE, LOYERS, PROPRIETE COMMERCIALE ET COMPTABILITE :

Jean Lucien Roger Layrisse, né le 10 janvier 1912 à Saint-Mihiel (Meuse-France), demeurant 6, rue Djebbour Maamar, Oran ;

COMPTABILITE :

Fernando Marquez, né le 27 février 1917 à Oliva de la Frantera (Badaïoz-Espagne), demeurant 12, rue d'Igli, Oran ;

Gaston Attia, né le 11 février 1924 à Oran, demeurant 16, rue Ameur Brahim, Oran ;

ARCHITECTE :

Pierre François Emmanuel Amoros, né le 30 juillet 1930 à Oran, demeurant 23, Ed Lescure, Oran ;

ELECTRICITE, ELECTRONIQUE, RADIO, RADARS, TELEVISION :

Marcel André Michel Chalon, né le 1^{er} avril 1887 à Oran, demeurant 46, Bd Emir Abdelkader, Oran ;

16° Sont agréés, en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour d'Ouargla ;

MEDECINE :

Yahia Hadj Zekri, né le 27 mars 1934 à Béni Isguen (Ghardaïa), demeurant au même lieu ;

AUTOMOBILE :

Lakhdar Fekih, né en 1926 à Sidi Bouaziz (Touggourt), demeurant au même lieu ;

17° Sont agréés, en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour de Sétif ;

AUTOMOBILE :

Lahcene Zaoui, né le 26 février 1931 à Sétif, demeurant cité Le Caire, Sétif ;

CARROSSERIE AUTOMOBILE, TOLERIE :

Mustapha Hedna, né le 4 novembre 1933 à Sétif, demeurant Lycée Malika Gaid, Sétif ;

18° Sont agréés, à titre provisoire, en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour de Sétif ;

CHIRURGIE, MEDECINE GENERALE :

Jean Tsoukalas, né le 19 novembre 1930 à Port-Saïd, chirurgien chef de service à l'hôpital régional de Béjaïa ;

AFFAIRES MARITIMES :

Jean Claude Belibio, né le 27 octobre 1928 à Toulouse demeurant à Béjaïa, 3, chemin Rabah Ouared ;

Roger Jean Joseph Briant, né le 9 mai 1930 à Rouen, demeurant 1, chemin Rabah Ouared à Béjaïa ;

ARCHITECTE :

Edmond Louis Charles, né le 24 mai 1907 à Téfeschoun, demeurant 50, faubourg des Jardins à Bordj Bou Arréridj ;

19° Sont agréés, en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour de Tiaret ;

COMPTABILITE :

Benouali Zitouni, né le 2 juillet 1928 à Tiaret, demeurant 13, rue Hamdani Adda, Tiaret ;

ELECTRICITE :

Habib El-Djelani, né le 20 avril 1926 à Tiaret, demeurant 20, rue de la Victoire, Tiaret ;

MECANIQUE GENERALE ET CARROSSERIE AUTOMOBILE

Abdelkader Belkalifa, né le 31 janvier 1939 à Tiaret, demeurant 16, rue de la Libération, Tiaret ;

Hamid Lhacen, né le 21 mai 1941 à Tiaret, demeurant Bd Capitaine Boucif, Tiaret ;

20° Est agréé, à titre provisoire, en qualité d'expert, dans la spécialité ci-après indiquée, près la cour de Tiaret ;

GEOMETRE FONCIER :

Jean Hippolyte Pierre Mas, né le 25 mars 1924 à Sougueur (Tiaret), demeurant à Sougueur ;

21° Est agréé, en qualité d'expert, dans la spécialité ci-après indiquée, près la cour de Tizi Ouzou ;

EXPERT FONCIER :

Mohammed Saïd Cherfi, né le 11 avril 1935 à Makouda (Tizi Ouzou), demeurant chez M. Saïd Oumenkhache, 8, rue Kouffi Mohamed, Tizi Ouzou ;

22° Est agréé, à titre provisoire, en qualité d'expert, dans la spécialité ci-après indiquée, près la cour de Tizi Ouzou ;

MECANIQUE AUTOMOBILE :

Georges Pierre Tranquille Mayzer, né le 9 avril 1918 à Tizi Ouzou, demeurant 38, rue Barèche Mohamed, Tizi Ouzou ;

23° Sont agréés, en qualité d'experts, dans les spécialités ci-après indiquées, près la cour de Tlemcen ;

ARCHITECTE :

Saïd Merad, né le 9 avril 1923 à Tlemcen, demeurant rue Sidi Saad, Tlemcen ;

CARROSSERIE AUTOMOBILE, MECANIQUE GENERALE :

Ahmed Abderrahimi, né le 26 septembre 1936 à Tlemcen, demeurant 2, rue Almanzor, Tlemcen ;

CARROSSERIE AUTOMOBILE :

Ghaouti Belkhodja, né le 12 juin 1934 à Tlemcen, demeurant 16, avenue Yebdri Mansour, Tlemcen ;

Sid-Ahmed Merabet, né le 9 mai 1940 à Tlemcen, demeurant 12, Bd Ampère, Tlemcen ;

MEDECINE GENERALE :

Abdelkrim Gaouar, né le 27 avril 1924 à Tlemcen, demeurant 1, rue Bellevue, Tlemcen ;

Benmensour Mostefa Kara, né le 25 mars 1915 à Tlemcen, demeurant 19, rue du Théâtre, Tlemcen ;

Abderrahmane Mrabet, né le 20 août 1908 à Tlemcen, demeurant 13, rue de la Synagogue, Tlemcen ;

24° Est agréé, à titre provisoire, en qualité d'expert, dans la spécialité ci-après indiquée, près la cour de Tlemcen ;

MECANIQUE GENERALE ET CARROSSERIE AUTOMOBILE :

René Jean Ambrosino, né le 24 octobre 1927 à Béni Saf (Tlemcen), demeurant 26, rue Jean Jaurès à Béni Saf (Tlemcen).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

Décisions du 7 février 1968 autorisant des architectes à porter ce titre et à exercer leur profession.

Par décision du 7 février 1968, Mme Mimi Merabet Abracheva, architecte, 7, chemin des Glycines, résidence Cassiopée, Alger, est autorisée à porter le titre et à exercer la profession d'architecte en Algérie.

Par décision du 7 février 1968, Mme Dukic Nada Belkala, architecte, 59, Bd Ben Boulaïd à Annaba, est autorisée à porter le titre et à exercer la profession d'architecte en Algérie.

Par décision du 7 février 1968, M. Jean Claude Bron, architecte, 18, avenue Dumont d'Urville, El Djamilia, Aïn Bénian, est autorisé à porter le titre et à exercer la profession d'architecte en Algérie.

ACTES DES PREFETS

Arrêté du 12 janvier 1968 du préfet du département de Constantine portant réintégration dans le domaine de l'Etat des lots ruraux n°s 38 et 39 du plan de lotissement d'Aïn Beïda.

Par arrêté du 12 janvier 1968 du préfet du département de Constantine, sont réintégrés dans le domaine de l'Etat, par suite de la délibération de la commune d'Aïn Beïda, les lots ruraux n°s 38 et 39 du plan de lotissement du territoire de la commune, d'une superficie totale de 54 ha 05 a 40 ca, concédés à la commune d'Aïn Beïda par le décret du 17 décembre 1872 avec la destination de réserves communales, tel au surplus que lesdits immeubles sont plus amplement désignés à l'état de consistance annexé à l'original dudit arrêté et limités par un liseré rouge au plan également annexé à l'original dudit arrêté.

La commune d'Aïn Beïda est autorisée à acquérir les lots ruraux n°s 38 et 39 de 54 ha, 05 a 40 ca moyennant leur valeur vénale qui sera évaluée par le service des domaines.

AVIS ET COMMUNICATIONS

REGIE FONCIERE DE LA VILLE D'ALGER

Société anonyme au capital de 160.000 francs
Siège social : 61, rue Daguerre, Alger (Algérie)
Registre du commerce : Alger n° 28.181
Obligations 6 1/2 % mars 1955
de 100 francs nominal
ECHEANCE du 15 MARS 1968

Treizième tirage effectué le 19 janvier 1968 pour amortissement de 1.283 obligations.

La liste ci-dessous comprend :

- a) Les séries sorties au treizième tirage,
- b) Les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées.

Numéros extrêmes des séries	Années de remboursement	Prix de remboursement francs
1 à 636	1965	108,45
637 à 1.672	1968	108,45
2.190 à 2.479	1967	108,45
3.058 à 4.180	1967	108,45
4.923 à 6.060	1966	108,45
6.771 à 7.066	1966	108,45
7.067 et 7.068	1964	108,45
9.100 à 9.917	1964	108,45
10.960 à 11.199	1964	108,45
11.200 à 11.212	1966	108,45
13.101 à 13.523	1968	108,45
13.524 à 14.124	1963	108,08
14.125 à 14.244	1968	108,45
14.245 à 14.800	1965	108,45

(Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du treizième tirage).

MARCHES — Appels d'offres**MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE LA CONSTRUCTION****DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TRAVAUX PUBLICS
DE L'HYDRAULIQUE ET DE LA CONSTRUCTION
D'ALGER**

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'exécution de travaux de reconstruction de chaussées des R.N. 36 et 41.

Le montant des travaux est évalué approximativement à 350.000 DA.

Les candidats peuvent consulter le dossier au service technique des travaux publics et de la construction, 14, Bd Colonel Amirouche à Alger (4ème étage).

Les offres accompagnées des pièces réglementaires, devront parvenir à l'ingénieur en chef, directeur départemental des travaux publics, de l'hydraulique et de la construction d'Alger, 14, Bd Colonel Amirouche, avant le 2 mars 1968 à 11 heures.

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'exécution de travaux de renforcement de chaussées en enrobés denses sur une surface de 54.500 m² des R.N. 5 et 41.

Le montant des travaux est évalué approximativement à 500.000 DA.

Les candidats peuvent consulter le dossier au service technique des travaux publics et de la construction, 14, Bd Colonel Amirouche à Alger (4ème étage).

Les offres accompagnées des pièces réglementaires, devront parvenir à l'ingénieur en chef, directeur départemental des travaux publics, de l'hydraulique et de la construction d'Alger, 14, Bd Colonel Amirouche, avant le 2 mars 1968 à 11 heures.

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'exécution de travaux de revêtement en enrobés denses sur une surface de 15.000 m² des R.N. 36 et 41.

Le montant des travaux est évalué approximativement à 130.000 DA.

Les candidats peuvent consulter le dossier au service technique des travaux publics et de la construction, 14, Bd Colonel Amirouche à Alger (4ème étage).

Les offres accompagnées des pièces réglementaires, devront parvenir à l'ingénieur en chef, directeur départemental des travaux publics, de l'hydraulique et de la construction d'Alger, 14, Bd Colonel Amirouche, avant le 2 mars 1968 à 11 heures.

MINISTRE DES HABOUS**DIRECTION DES AFFAIRES RELIGIEUSES****Sous-direction des biens habous**

Construction d'un institut islamique d'une capacité de 1.400 élèves à Constantine

Un appel d'offres en 3 lots est lancé pour les opérations suivantes :

1^{er} lot : Construction d'un institut islamique à Constantine (T.C.E. réunis),

2ème lot : équipement en matériel et mobilier de l'institut islamique à Constantine,

3ème lot : Protection incendie.

Consultation et retrait des dossiers :

Les dossiers peuvent être consultés et retirés contre paiement des frais de reproduction, auprès de M. Xuereb Michel, architecte, bureau Sert, cité les Asphodèles, Bt A, cage 8 à Ben Aknoun, Alger.

Dépôt des offres :

Les entreprises intéressées par cette consultation, devront déposer ou adresser leur dossier complet d'offres, comprenant les pièces administratives et fiscales requises, auprès du ministère des habous, 4, rue de Tingad, Hydra à Alger, sous-direction des biens habous, avant le 4 mars 1968 à 18 heures, terme de rigueur.

L'ouverture des plis est fixée au 7 mars 1968 à 10 h au siège du ministère des habous.

PREFECTURE DE SETIF**TRAVAUX D.E.R.**

Amélioration du réseau d'irrigation de Toudja
(Arrondissement de Béjaïa)

1) **Objet du marché.** Amélioration du réseau d'irrigation de Toudja : aménagement du captage d'une source, réalisation de 4 canaux séparés d'une longueur de 350 ml de buses de diamètres variables et de divers ouvrages de répartition des eaux.

2) **Lieu de consultation du dossier.** Le dossier d'appel d'offres peut être consulté ou expédié contre remboursement, en s'adressant à l'arrondissement du génie rural, immeuble hydraulique, « La Pinède » à Sétif, Tél. 29-21.

3) **Présentation, lieu et date de réception des offres.** Les offres seront fournies sous double enveloppe cachetée, dans les formes prescrites par la note jointe au dossier de soumission.

Les plis seront adressés en recommandé à l'ingénieur du génie rural, « La Pinède » à Sétif, ou déposés à la même adresse contre récépissé et devront parvenir avant le lundi 4 mars 1968 à 18 heures, terme de rigueur.

Les candidats resteront engagés pendant trois mois par leurs offres.

4) **Pièces annexes à fournir :**

- a) attestation de la caisse sociale d'affiliation,
- b) justifications fiscales en vigueur,
- c) références ou certificats de travaux similaires.

5) Les plis seront ouverts à la préfecture de Sétif le 5 mars 1968.